

ATELIER SUR LE FINANCEMENT « GOMME ARABIQUE »  
PROCEDURE DE WARRANTAGE

**A) Expérience de la BDM-SA dans la structuration de financement des matières premières (cas du coton fibre-).**

Les besoins de financement de la filière coton au Mali se situent aussi bien au niveau de la phase de production par les coton-culteurs qu'au niveau de celle de la collecte, égrenage et commercialisation. Leur financement est pris en charge par le système bancaire sous forme de crédit d'équipement, de financement des intrants et de préfinancement des contrats d'exportation.

En début de chaque campagne, la CMDT confie un mandat à la BDM-SA pour mobiliser auprès d'un pool bancaire le financement des besoins de ladite campagne, déterminés en fonction de la production de coton attendue, du prix moyen des contrats d'export et de l'évolution des prix récents observés sur le marché international.

Le prêt est donc accordé à la CMDT qui est l'emprunteur et qui a en charge l'achat de coton graine auprès des producteurs, le transport vers les usines, l'égrenage, l'évacuation vers les ports, les embarquements et la commercialisation. Elle est responsable du remboursement du crédit ainsi accordé.

Le financement est monté sur la base de certains documents fournis par la CMDT, notamment les données de la campagne et les contrats de vente conclus avec les négociants à déléguer à la banque.

Les étapes à franchir peuvent se résumer comme suit :

- 1) Préparation du financement de la campagne : comme indiqué ci-avant la CMDT est chargée au Mali de l'achat de la totalité de la production de coton graine auprès des producteurs, du transport primaires vers les usines, de l'égrenage, de l'évacuation du coton graine vers les ports d'embarquement, de la commercialisation et des embarquements. En fonction des prévisions de production agricole, elle produit un dossier récapitulatif des données de la campagne au chef de file mandaté.

- 2) La BDM-SA en sa qualité de chef file mandaté, négocie et conclut avec la CMDT les conditions de mobilisation du crédit « le term sheet » à savoir : – l'objet du crédit, le montant du crédit, les conditions financières du crédit, les sûretés à constituer, et les conditionnalités préalables aux tirages du crédit.
- 3) Le chef de file mandaté confie un mandat de prestation de service à une banque offshore pour gérer les sûretés offshore notamment le suivi des stocks aux ports, l'encaissement des recettes objet des règlements des négociants et leurs rapatriement dans nos livres,
- 4) Il procède à l'évaluation de la qualité des contrats qui seront délégués pour mobiliser le crédit et au choix des entrepositaires aux ports qui auront en charge le rôle de tiers détenteurs des stocks de coton fibre aux ports gagés en faveur du Pool bancaire.

Au terme du bouclage de la syndication et de la satisfaction des conditionnalités de mise en place du crédit, le chef de file désigné comme Agent et Agent des Sûretés dans la convention, à la demande de la CMDT, procède à la mise en place, en fonction des avis de tirages, du crédit par des appels de fonds auprès des banques membres du pool. Lesdits fonds sont ainsi mis à la disposition de la CMDT pour faire face aux dépenses de fonctionnement de la campagne.

Les conditionnalités préalables sont entre autres :

- La délégation des contrats des négociants agréés à hauteur de 125% de l'encours du crédit y compris le tirage envisagé,
- Le gage et la tierce détention des stocks dans les entrepôts aux ports avec l'entrepositaire agréé, couvrant 120% de l'encours du crédit y compris le tirage envisagé,
- La souscription d'assurance incendie et transports à déléguer en faveur des banques participantes au financement.
- Le montant du crédit doit être inférieur ou égale à 80% de la valeur des stocks du coton fibre gagé déterminée sur la base de la valeur la plus faible entre le prix du marché indice AOUT LOOK et le prix moyens des contrats délégués.

Conformément aux dispositions de la convention de crédit les fonds du tirage seront répartis selon une clé convenue dans la convention.

- 5) Le remboursement du crédit : conformément aux dispositions de la convention, les négociants règlent leurs achats de coton fibre dans nos livres via la banque offshore mandatée par la BDM-SA. Ces produits sont répartis pour 80% au remboursement du crédit qui est dispatché suivant la clé de participation des banques dans la syndication et 20% seront mis à la disposition de la CMDT pour les dépenses de fonctionnement.

### **B) Conclusions :**

Ce schéma bien maîtrisé peut à notre avis être dupliqué pour monter des financements à même de répondre aux besoins des campagnes de gomme arabique au Mali ; car il met en confiance les prêteurs et permettra aux producteurs et autres intervenants d'obtenir les financements nécessaires de leurs besoins.

Néanmoins, sa mise en œuvre suppose au préalable la mise en place d'une organisation adéquate de la filière en prévoyant une ou des structure(s) ayant en charge la collecte de la production, son conditionnement et son exportation. Ce sont de telles structures qui peuvent contracter des prêts auprès d'une banque ou d'un pool bancaire contre gage avec tiers détention des stocks. Les financements qui peuvent ainsi être mobilisés vont servir à régler les producteurs pour la contre valeur de leurs productions livrée à la structure se chargeant de la commercialisation.

D'autre part, et à l'instar de l'organisation de la filière coton, les besoins de financement éprouvés par les producteurs (crédits d'équipements et de cueillette) peuvent être pris en charge des banques locales.

par

